

Publié le 26 janvier 2018

## La Chambre régionale des Comptes à la table des Epl Auvergne-Rhône-Alpes

Mercredi 17 janvier 2018, la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes accepte l'invitation de la Fédération régionale des Epl à débattre au cours d'un déjeuner dans un bouchon lyonnais. Au menu des 45 convives présents, contrôle analogue, mise à disposition du personnel et diversification des activités des Epl, entre autres.



*"Les Entreprises publiques locales font partie des outils dont peuvent pleinement se saisir les collectivités territoriales. Et la Chambre régionale des comptes n'a pas à avoir d'a priori sur ces sociétés avant, pendant et après les contrôles".* **Michel Provost**, vice-président de la CRC AURA, en réponse à l'interrogation d'un adhérent, donne le ton de la rencontre.

**Marie-Christine Dokhélar**, présidente de la Chambre régionale et Michel Provost rappellent la neutralité dont doivent faire preuve la CRC et ses magistrats. *"À cheval entre secteur public et privé, les Epl ne sont pas des contrôlés comme les autres mais ils répondent malgré tout aux mêmes règles"*, dit-elle.

*"Un contrôle dure en moyenne 16 mois"* rappelle Marie-Christine Dokhélar. C'est long, mais cela laisse le temps à l'Epl de corriger certaines anomalies ou d'engager certaines actions pour améliorer sa gestion avant la publication du rapport final. La Chambre régionale a rappelé qu'elle n'avait aucun moyen coercitif et se positionner en émetteur d'alertes.

**Les Epl, quelles spécificités ?** - Sur des sujets comme la **mise à disposition de personnel** notamment pour des Epl "coquilles vides", ce n'est pas interdit mais *"la Chambre régionale s'étonne avant tout et demande à comprendre le choix de la collectivité"* déclare Marie-Christine Dokhélar.

- S'agissant du **contrôle analogue**, Michel Provost préfère ne pas se prononcer car *"le sujet est complexe et en attente de nouvelles jurisprudences"*. Toutefois, il émet de sérieuses réserves sur la capacité d'une collectivité actionnaire à 1 % d'exercer un véritable contrôle sur l'Epl.

- À l'inverse, la Chambre se prononce favorablement à la **diversification des activités des Epl**,

notamment des Sem, et à la filialisation "*à condition de ne pas confondre une trop grande diversité d'activités*" conclut Michel Provost.

À l'issue du déjeuner-débat, les représentants de la Chambre régionale des Comptes ont proposé au président de la Fédération régionale, **Michel Le Faou**, de renouveler, dès cette année, l'échange et creuser certains sujets en y conviant la Fédération des Epl de Bourgogne-Franche-Comté.

Le mois d'octobre semble faire consensus, aussi restez attentifs aux "alertes-agenda" de la FedEpl.